

# L'emploi des travailleurs handicapés, la Corse numéro 1

Si la moyenne nationale annonce un taux d'insertion des personnes handicapées de 5 %, la Corse occupe la première place du podium avec un taux de 8,25 %.

"Ce qui est d'ailleurs supérieur à l'obligation légale qui est de 6 %", se félicite la préfète de Corse, Josiane Chevalier.

L'hôpital de Castelluccio est la première structure de la fonction publique hospitalière à s'engager dans une démarche complète d'insertion des personnes en situation de handicap.

Pour l'occasion, une convention a été signée, hier, entre la préfète de Corse, le directeur de l'Établissement public du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et le directeur du centre hospitalier de Castelluccio, Yannick Miragliotta, dans un objectif bien précis. Chaque personne qui se trouve en situation de handicap doit être insérée dans le monde du travail.

"Peu importe le handicap, qu'il soit physique, mental ou encore visuel, énumère Josiane Chevalier. Il ne faut pas penser que ces personnes ont simplement vocation à aller dans le secteur du travail protégé."

L'hôpital de Castelluccio s'est donc engagé dans une politique handicap et a déjà atteint un taux de personnels de 10 %, ce qui représente à peu près 80 salariés sur 800. "Ils veulent consolider leur politique handicap et aller plus loin en mettant en place une série de dispositifs qui vise le recrutement de personnes et le maintien dans l'emploi" explique Marc Desjardins, directeur de l'établissement public.

## 340 000 euros engagés sur trois ans

Cette convention est une aide financière pour l'établissement hospitalier de Castelluccio. Une somme conséquente qui a été engagée à 60 % par le FIPHFP et 40 % par Castelluccio.

"Cette enveloppe va être délivrée en plusieurs fois et nous servira à payer les trajets du domicile au travail, mais aussi du matériel pour le bureau, comme des chaises confortables pour des personnes qui ont des problèmes de dos assez grave, ou des claviers et des écrans spécialisés ainsi que des formations. Ce n'est pas un confort mais nous essayons de compenser les difficultés qu'ils



Hier, s'est déroulée la signature de la convention entre le FIPHFP et le CH de Castelluccio relative au financement du plan d'action de centre hospitalier en matière d'insertion dans l'emploi des personnes handicapées. / PHOTO ÉMILIE RAGUZ.

peuvent rencontrer", souligne Marc Desjardins. En contrepartie, l'établissement hospitalier se doit de respecter quelques engagements.

"Nous nous sommes engagés à employer six travailleurs en situation de handicap, affirme Yannick Miragliotta. Sur des contrats d'apprentis-

sage ou en CDD. Mais aussi de dépenser les fonds qui nous sont alloués sur la durée de la convention."

ALEXIA LEONELLI